



Force Ouvrière a à cœur de se battre pour :

- ➔ **Défendre** les dossiers en tenant compte des aspects techniques et sociaux, défendre l'ensemble des fonctions et des métiers, le développement des passerelles et le recouvrement entre les corps,
- ➔ **Défendre** l'évolution de carrière et la mobilité des TSEEAC,
- ➔ **Améliorer** l'attractivité des sites ou services où l'on constate un déficit chronique de personnel,
- ➔ **Revendiquer** des progrès sociaux pour tous les TSEEAC,
- ➔ **Inform**er les TSEEAC sur l'état d'avancement des sujets débattus dans les instances ou groupes de travail auxquels FORCE OUVRIERE participe,
- ➔ **Consulter** les agents pour leur permettre de participer aux choix et aux orientations concernant les enjeux majeurs impactant les TSEEAC,
- ➔ **Soutenir** le retour des originaires de Polynésie en poste en métropole et des promotions internes,
- ➔ **Suivre** l'évolution des effectifs TSEEAC et réclamer des recrutements le cas échéant,
- ➔ **Appliquer** le principe : « il ne faut pas travailler plus : il faut travailler mieux ».



Le SNNA FO participe à tous les groupes de travail et de réflexion concernant les TSEEAC du SEAC/PF et propose des solutions pour faire progresser le métier et les intérêts de TOUS.

Les élections 2018 sont très importantes car elles permettent de mesurer la représentativité syndicale au sein de la Fonction publique et du Ministère. En votant pour Force Ouvrière, 1er syndicat confédéré dans la Fonction publique d'Etat et au Ministère, je donne les moyens de défendre l'amélioration du statut et les acquis sociaux des TSEEAC.

**Pour toutes ces raisons,
du 4 au 6 décembre 2018,**

JE VOTE



**ELECTIONS
PROFESSIONNELLES**

CAP TSEEAC / CEAPF

du 4 au 6 décembre 2018

JE VOTE



Unis & constructifs



Imprimé en France - PAYARD - RCS Evry B390 987 808 - Ne pas jeter sur la voie publique - Crédit textes et photos DGAC et © stock.adobe.com - Tous droits réservés - Création et mise en page : www.doubles-clics.fr



La Commission Administrative Paritaire (CAP)

Cette commission est compétente pour toutes les questions d'ordre individuel relatif à la situation professionnelle de l'agent.

Elle émet des avis préalables aux décisions relatives à la carrière individuelle des fonctionnaires, notamment, en cas de mutation lors des campagnes de mobilité (AVE) ou des avancements. Le **SNNA-FO** vous accompagne tout au long de votre carrière.

Il est à votre écoute dans toutes vos demandes, que ce soit professionnelles, personnelles, de mobilité ou techniques.



Un syndicat pour défendre et garantir vos droits et intérêts

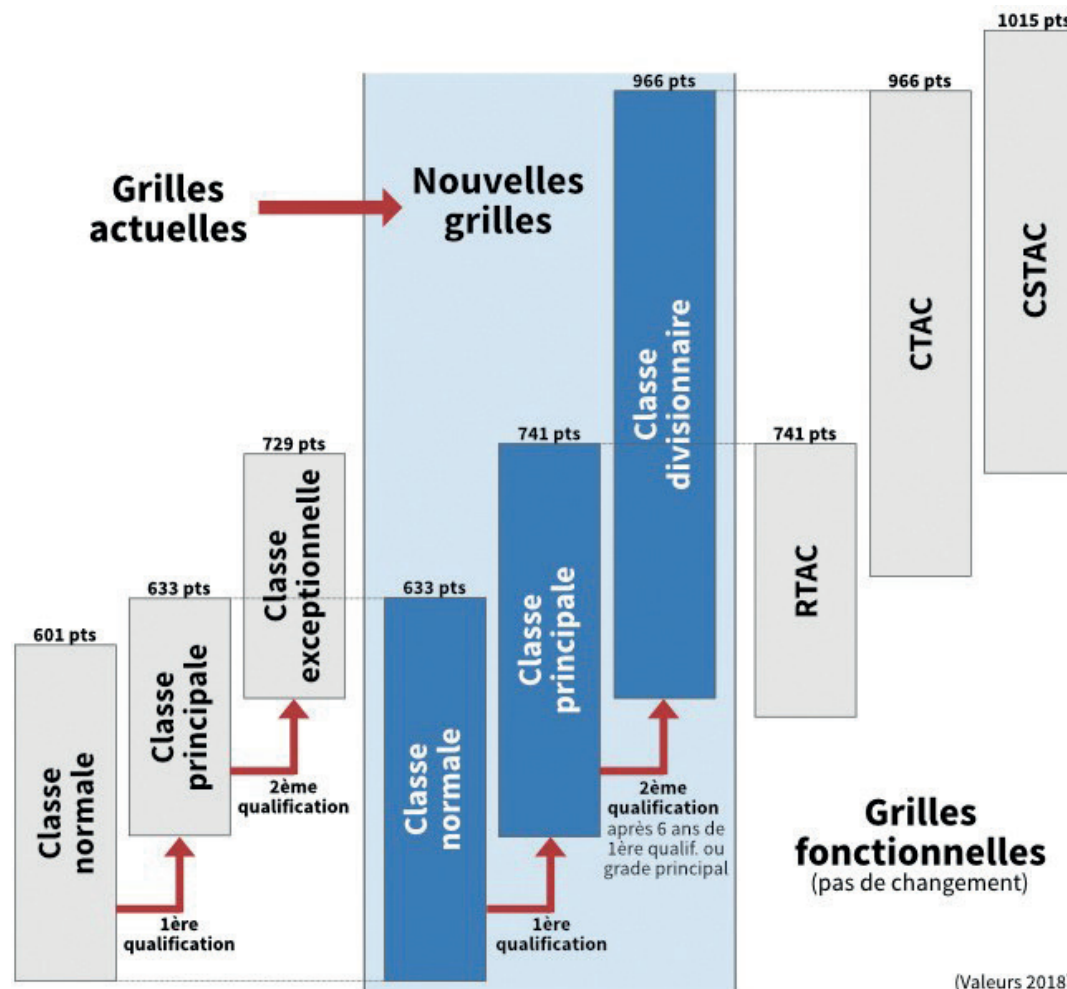
Syndicat représentatif reconnu, le SNNA-FO est un interlocuteur incontournable de l'administration pour défendre les agents et leurs conditions de travail.

Il intervient lors des campagnes de mobilité en étant à l'écoute des desideratas des personnels, il veille aux respects des règlements en terme d'organisation du travail, il accompagne l'étude des dossiers techniques, il est un relais indispensable vers l'administration.

Beaucoup reste à faire pour valoriser le corps des TSEEAC. Le statut doit évoluer car il ne correspond plus à la réalité du corps aujourd'hui.

En effet, les qualifications statutaires, faisant l'atypisme du corps TSEEAC, **ne garantissent plus l'avancement à 100 %** des agents promouvables. Cela génère une liste d'attente, malgré la stabilisation des taux pro/pro du protocole 2016-2019. L'accès à la seconde qualification est plus tardif, induisant **une perte financière importante**, retardant ainsi la possibilité d'accéder aux emplois fonctionnels RTAC, CTAC et CSTAC.

C'est pourquoi, lors des prochaines négociations protocolaires, **le SNNA-FO défendra la proposition suivante de modification en profondeur du statut** qui concernera l'ensemble des TSEEAC :



(Valeurs 2018)

- Les grades de classe normale et principale doivent être fusionnés (grade dit normal).
- Le grade de classe exceptionnelle deviendra le second grade (grade dit principal) avec l'indice terminal équivalent à l'indice terminal RTAC.
- Le grade de divisionnaire doit être créé avec l'indice terminal du CTAC, soit l'indice terminal de la catégorie A des autres corps techniques de la DGAC.
- Les deux premiers grades restent dans la catégorie B, Le troisième grade s'inscrit dans la catégorie A.
- Le RTAC et CTAC restent des emplois fonctionnels, accélérateur de carrière.
- Le déroulement de carrière devra se faire suivant 3 parts fonctions successives : débutant – confirmé – expert.

Du 4 au 6 décembre 2018, choisissez des représentants unis et constructifs

Grade Exceptionnel

Sandra YANSAUD (SNA)

Franck HEMON (SNA)

Grade Principal

Jeffrey WONG (SNA)

Manuel SCHNEIDER (SNA)

Grade Normal

Ariirau SANDRAS (SNA)

Loïc PONS (SNA)



JE VOTE

